

Comme d'habitude désormais, une audioconférence réunissant la Direction et les organisations syndicales a eu lieu ce lundi en fin d'après-midi afin de faire le point sur la situation à la DGE.

En matière d'**effectifs actuellement mobilisés** dans le cadre du Plan de Reprise d'Activité (PRA), la **montée en puissance du travail en mode présentiel** se poursuit cette semaine : sur un effectif total de près de 300 personnes, 96 agents ont badgé ce lundi 25 mai à la DGE (*contre 75 le 18 mai*), et en ajoutant 13 cadres « A + », on est à 109 personnes présentes sur le site. Cette montée en puissance a vocation à se poursuivre progressivement, mais nous n'avons pas eu plus d'indication à ce sujet que la semaine dernière. La Direction nous a par ailleurs annoncé le retour sur place, très partiel et progressif, de quelques collègues des services SMEC – SPE.

Concernant le **télétravail**, pas d'évolution notable ces trois dernières semaines : le nombre d'agents placés dans ce dispositif oscille autour de 130. A signaler tout de même le retour en présentiel de quelques collègues qui étaient jusque là en télétravail ; après les nécessaires processus de décontamination puis de nouveau paramétrage, leurs PC portables pourront être mis à disposition d'autres agents souhaitant s'insérer dans le dispositif de télétravail.

Concernant les **effectifs « empêchés »**, depuis notre dernière réunion il n'y a fort heureusement **pas eu de signalement de nouveau cas, suspecté ou avéré, de personne potentiellement contaminée**. 1 nouveau cas avait été recensé la semaine dernière : la personne concernée a été testée (sans que nous ne connaissions le résultat) ; dans la mesure où elle se trouvait en ASA continue depuis le 16 mars, elle est de toute façon actuellement placée en « quatorzaine », comme 2 autres agents encore dans l'attente de l'accord de la Médecine de Prévention pour réintégrer les effectifs disponibles.

Sur le plan des mesures sanitaires, des **masques chirurgicaux** (donc utilisables une seule fois) sont distribués chaque début de semaine, depuis le lundi 11 mai, à tout agent présent sur le site et quelque soit son moyen de transport utilisé. **Annonce faite par la Direction cette semaine** : une nouvelle livraison de masques, en provenance de la Préfecture, est prévue début juin ; il s'agira cette fois-ci de **masques réutilisables « grand public »**, en tissu, qui seraient lavables une vingtaine de fois. La dotation prévue sera de **4 masques réutilisables par personne** ; suite à notre interrogation, la Direction nous a affirmé que le stock devrait être suffisant pour couvrir la période allant jusqu'à la fin du mois d'août, sachant que des distributions complémentaires pourront être faites à la demande, notamment lorsque les masques utilisés et donc lavés à plusieurs reprises arriveront « en bout de course ».

Autres points abordés :

- la Direction s'engage à communiquer (*certainement via Ulysse DGE*) sur l'utilisation sans danger potentiel du système de climatisation dans les bureaux ; le prestataire en charge de la maintenance a assuré qu'il n'y a aucune contre-indication à une utilisation normale des appareils (*rappelons tout de même l'importance d'une aération naturelle régulière des bureaux, lorsque cela est possible*).
- concernant le RIE (Restaurant Inter-Entreprises), aucune information précise n'a été donnée, si ce n'est que la réouverture ne devrait en tout état de cause pas intervenir avant la mi-juin (au mieux), et que le gérant serait en phase d'estimation de la fréquentation prévisible au moment de sa réouverture. *En revanche, nous avons déjà été informés du fait que le dispositif de remboursement des frais de repas serait levé dès la réouverture du RIE.*

Volet congés annuels (CA) et jours de RTT :

Nous avons à nouveau passé du temps sur le sujet ; pour Solidaires Finances Publiques, **nous avons répété et martelé toute notre amertume, et c'est un euphémisme, sur la façon honteuse dont la DGFIP s'apprête à prélever à bon nombre d'agents des journées de congés annuels et de RTT (jusqu'à 10 au total !)**, pour les périodes du 16 mars au 16 avril puis du 17 avril au 31 mai.

Nous vous renvoyons à notre dernier compte-rendu et à ses annexes, ainsi qu'à notre site national <https://solidairesfinancespubliques.org/> où vous trouverez de nombreuses expressions et analyses sur le sujet de ce « rapt ».

Quelques informations complémentaires :

- Nous avons demandé **plus de transparence dans la communication de la Direction** ; il semble que cela soit peine perdue : celle-ci assume son choix, clair et net, de ne communiquer que vers les chefs de service, à charge pour chacun d'entre eux de répercuter les informations au sein de son équipe... ou pas (*nous avons eu la confirmation que, dans plusieurs services, les informations ne descendent pas et que les agents ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés concernant leurs jours de CA ou RTT imposés ou retirés*). Il serait pourtant tellement mieux que chacun au sein de notre direction ait le même niveau d'information...
- Concernant la **journée du vendredi 22 mai**, ainsi que nous en avons tous été informés mercredi 20 après-midi par un mél de la Direction (*comme quoi...*), c'est une **mesquinerie de plus** qu'il faut dénoncer ! Alors qu'il aurait pu permettre aux agents de poser une journée de CA ou de RTT qui serait venue en déduction du nombre de jours de CA ou de RTT retenus du fait de l'application de l'ordonnance du 15 avril, le Directeur Général lui-même a décidé (*mardi 19 au soir...*) que le pont naturel du 22 mai devait être impérativement couvert par la journée annuelle d'autorisation d'absence exceptionnelle, et non par un CA ou un RTT... Alors qu'il aurait pu en décider autrement : il est écrit que cette journée d'ASA exceptionnelle doit être positionnée « en priorité » sur le premier « pont naturel » de l'année, il n'est pas écrit « obligatoirement » !
- **Dernier coup de massue en date : LES JOURS DE CONGE DITS DE REPORT 2019 QUI N'AURONT PU ETRE PRIS AVANT LA DATE LIMITE DU 4 MAI 2020 SONT... PERDUS !!!** En effet, bien qu'on nous ait laissé miroiter le contraire depuis le début de la période de confinement, la DGAFP (Direction Générale de

l'Administration et de la Fonction Publique) n'a finalement pas daigné repousser la date limite pour les utiliser fixée au 4 mai 2020... Là-dessus comme sur la « ponction » de jours de CA et RTT, c'est une façon bien singulière pour notre Administration de saluer l'investissement sans faille des agents, depuis le début de la crise sanitaire, pour soutenir l'économie française !...

Prochain rendez-vous : mardi 2 juin à 17 heures 30. Avant ou après cette date, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos interrogations, suggestions ou remarques à l'adresse mél suivante :

solidairefinancespubliques.dge@dgfip.finances.gouv.fr

L'ensemble du bureau de section reste pleinement mobilisé à vos côtés. Prenez soin de vous et de vos proches.